



Cinquième réunion du Comité de pilotage (SC/5) du projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région Afrique-océan Indien

30 septembre - 2 octobre 2024

Point 8 de l'ordre du jour : Lieu et date de la prochaine réunion du Comité permanent (SC/6)

SC5 wp5.1 Lieu et date de la réunion SC/6

(Présenté par le Secrétariat).

RÉSUMÉ	
<p>Cette note de travail rappelle les dispositions des Termes du Comité de pilotage concernant ses réunions et demande que la réunion s'accorde sur une date et un lieu de la réunion SC/6.</p> <p>Les mesures à prendre par la réunion sont prévues au paragraphe 3</p>	
RÉFÉRENCES	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Termes de référence du comité de pilotage du projet CODEVMET-AFI ▪ RAF16802 Révision C ProDoc. ▪ Rapport du CODEVMET-AFI SC/4 	
<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne</i>

1 INTRODUCTION

- 1.1 La réunion du SC/2 qui s'est tenue virtuellement en juillet 2021 a pris la Décision 2/5 approuvant les termes de référence (ToR) du Comité de pilotage (SC).
- 1.2 La section 5 des termes de référence fournit des orientations pour l'organisation et le déroulement des réunions du Comité de pilotage.
- 1.3 Cette note de travail vise à discuter des questions liées au lieu et à la date de la réunion du SC/6.

2 DISCUSSIONS

- 2.1. Conformément aux dispositions des termes de référence du SC, le Comité de pilotage du CODEVMET-AFI se réunira au moins une fois par an, normalement dans le pays de son président ou de son vice-président actuel.

- 2.2. Si, pour une raison quelconque, il n'est pas possible que la réunion se tienne dans le pays des Présidents du Comité directeur, elle sera accueillie par un autre Membre ayant proposé de l'accueillir ou se tiendra virtuellement.
- 2.3. En 2021, la réunion SC/2 s'est tenue virtuellement du 22 au 23 juillet 2021 dans le contexte de la COVID-19.
- 2.4. En 2022, la réunion du SC/3 s'est tenue en présentiel à Yaoundé, au Cameroun, du 28 au 30 novembre 2022.
- 2.5. En 2023, la Sierra Leone a accepté d'accueillir la réunion du SC/4 à Freetown du 27 au 29 novembre 2023.
- 2.6. En 2024, la Côte d'Ivoire a accepté d'accueillir la réunion du SC/5 à Abidjan du 30 septembre au 2 octobre 2024, avec une organisation parrainée par l'ASECNA.
- 2.7. La réunion devrait exprimer sa gratitude envers tous les États ayant accepté d'accueillir les réunions du Comité de pilotage et féliciter l'ASECNA pour avoir parrainé la cinquième réunion du Comité. La réunion pourrait ensuite s'accorder sur le lieu et la date de la prochaine session du Comité de pilotage.

3 ACTION DE LA RÉUNION

3.1. La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations présentées dans ce document de travail ; et
- b) Délibérer sur la question soulevée au paragraphe 2.7 du présent document de travail concernant la date et le lieu de la prochaine réunion du Comité directeur.

--- FIN ---